

## 2020-03-31 LR ILE DE FRANCE - Bureau Régional Visioconférence

*Procès-Verbal BUREAU RÉGIONAL  
Du 31 mars 2020 en visioconférence*

Nom	Prénom	Fonction	Adresse Mail	Présent	Excusé	Absent
ASSET	Astrid	Secrétaire Générale Adjointe	aasset@basketidf.com	<b>X</b>		
AUGER	Christian	Président	cauger@basketidf.com	<b>X</b>		
CABALLO	Philippe	1 <sup>er</sup> Vice-Président	pcaballo@basketidf.com	<b>X</b>		
COLLET	Thomas	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	tcollet@basketidf.com	<b>X</b>		
CRESPIN	Hélène	Vice-Présidente Sportive (Jeunes)	hcrespin@basketidf.com	<b>X</b>		
DEVILLARD	Chantal	Trésorière Générale	cdevillard@basketidf.com	<b>X</b>		
DUDIT	Thierry	Mission Grand Projet	tdudit@basketidf.com	<b>X</b>		
DURAND	Marceau	Secrétaire Général	mdurand@basketidf.com	<b>X</b>		
MARZIN	Christian	Président Discipline Juridique	cmarzin@basketidf.com	<b>X</b>		
PHILIPPE	Sylvie	3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	sphilippe@basketidf.com	<b>X</b>		
SAVIGNY	Alain	Trésorier Général Adjoint	asavigny@basketidf.com	<b>X</b>		
SOUDANI	Djamel	Président C.R.O.	dsoudani@basketidf.com	<b>X</b>		

**Assistent :**

Nom	Prénom	Fonction	Adresse mail	Présent	Excusé	Absent
VALLEJO	Sandra	Cheffe de Cabinet	svallejo@basketidf.com	<b>X</b>		
BALLARINI	Ivano	Directeur Technique Régional	iballarini@basketidf.com	<b>X</b>		
OLIVERI	Michel	Resp. Technique Pôle F.	moliveri@basketidf.com		<b>X</b>	
LE BRIGANT	Gaëtan	Resp. Technique Pôle M.	glebrigant@basketidf.com	<b>X</b>		
ROLLEE	Stéphane	Directeur Territorial	srollee@basketidf.com	<b>X</b>		
LEJEUNE	Sébastien	Président CSR		<b>X</b>		

**PROCHAIN BUREAU RÉGIONAL le lundi 20 avril à 19h00**



## OUVERTURE DE SÉANCE : Christian AUGER

L'ensemble du Bureau Régional présente toutes ses condoléances aux proches de Patrick DEVEDJIAN, ancien Ministre et Président des Hauts-de-Seine, décédé le dimanche 29 mars 2020 du Covid-19.

C'est avec une vive émotion que nous avons appris le décès de la mère de notre Président Fédéral, survenu hier soir dans son sommeil. Nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille, nos plus sincères condoléances et tout notre soutien dans cette douloureuse épreuve.

DISPOSITIONS FEDERALES COVID19 Bureau Fédéral des 28 & 29 mars 2020. Voir pièce jointe N°1.

## POINT N°1 : Gestion Sportive

### Décisions Fédérales ce qu'il faut retenir :

- **Ce n'est pas une saison blanche !**
- Dans un souci d'unité, toutes les décisions fédérales s'appliquent sur l'ensemble des compétitions de clubs (championnats et coupes, championnats de clubs 3x3), seniors et jeunes, fédérales, régionales et départementales, à l'exception des deux championnats professionnels gérés par la LNB ;
- Arrêt de l'ensemble des compétitions de jeunes ;
- Pour chaque compétition fédérale, régionale ou départementale : ni titre de champion, ni accession, ni relégation sportive ;
- Application d'un **ranking fédéral** pour classer l'ensemble des équipes seniors engagées dans les championnats fédéraux, régionaux ou départementaux ; bien tenir compte de la dernière journée complète jouée par division ;
- Si une équipe de Championnat de France ne repart pas, application du ranking fédéral de la ligue régionale de cette équipe pour faire accéder une équipe en Nationale 3 ;
- La réforme de la NM3 est donc reportée d'une saison ;
- Dans chaque division, les poules 2020-21 peuvent ne pas être identiques à celles de la saison 2019-20 ; elles tiendront compte de la réalité des engagements définitifs des équipes.

Application des décisions fédérales ci-dessus, au niveau de l'Île de France et des spécificités de notre territoire et de nos championnats, il est décidé :

- Pour la Pré-Nationale : la saison 2019-2020 est arrêtée à la deuxième journée de la phase 2. Pas de play-offs, pas de titre de champion, pas de montée, pas de descente. La saison 2020-2021 repartira donc avec les mêmes équipes. La commission va établir un ranking cumulé des deux phases afin de pouvoir proposer une équipe en cas de poule incomplète en championnat de Nationale 3 et selon les éventuelles demandes de la FFBB. Les victoires obtenues lors du Tournoi des AS seront également comptabilisées dans ce ranking pour les clubs y ayant participé.
- Pour les autres championnats seniors (y compris Vétérans et Basket Entreprise) : la saison 2019-2020 est arrêtée au week-end des 7 et 8 mars. Pas de finale, pas de montée, pas de descente. La saison 2020-2021 repartira donc avec les mêmes équipes. La commission va établir un ranking de chaque division. Elle va également établir, avec les commissions sportives départementales, un ranking global, sur l'ensemble des départements franciliens, afin de faire accéder des équipes en cas de poule incomplète.
- Pour les championnats jeunes : la saison 2019-2020 est arrêtée au week-end des 7 et 8 mars. Pas de play-offs, pas de finales, pas de titre de champion, pas de montée, pas de descente, pas de Trophées CATOR & RAT. La saison 2020-2021 repartira donc avec les équipes en lice lors de l'arrêt des compétitions. Il n'y aura pas de Tournoi de Qualification Région au mois de septembre 2020. Une réunion, début septembre, regroupant la Commission Sportive Régionale, les Commissions Sportives Départementales ainsi que l'Equipe Technique Régionale, statuera sur la montée d'équipes en cas de poule incomplète.
- Pour tous les championnats : les équipes ayant déclaré forfait général en 2019-2020 ne repartiront pas dans la même division en 2020-2021.

## **POINT N°2 : Gestion des Officiels**

### **Décisions Fédérales ce qu'il faut retenir :**

- Les listes d'arbitres et d'OTM (à l'exception des arbitres HN traités à part) de 2019-20 sont maintenues en l'état pour la saison 2020-21 ;
- La charte des officiels ne sera pas appliquée ;
- Les arbitres Clubs engagés dans une démarche d'intégrer la filière fédérale (arbitre départemental) devront finaliser leurs tests en début de saison 2020-21 ; à défaut, ils seront intégrés ;
- Les caisses de péréquation et autres forfaits fédéraux seront arrêtés au week-end du 7-8 mars ;
- Les arbitres et OTM HN restent en vigilance par rapport à une reprise du secteur professionnel ;
- La consultation sur l'arbitrage français, prévu le 11 avril 2020, est maintenue, avec la contribution des ligues et des acteurs de chaque région pour préparer ce rdv (SWOT et retour de questionnaire) ;
- Les autres impacts seront recensés et traités ultérieurement par les commissions compétentes.

Application des décisions fédérales ci-dessus, au niveau de l'Île de France et des spécificités de notre territoire et de nos championnats, il est décidé :

- Pour les arbitres régionaux : les classements seront effectués suivant les critères établis par la CRO et le Pôle Formation. Les arbitres régionaux ayant tous été observés au moins une fois, il ne sera pris en compte qu'une seule observation. Il n'y aura pas de montée ou de descente. La CRO se basera sur ces classements en cas de demande de la CFO.
- Pour les arbitres stagiaires régionaux : la formation ayant été à son terme, les officiels recevront les résultats quant à leur réussite ou non, ainsi que leur niveau de pratique pour la saison 2020/2021.
- Pour le reste des officiels : la CRO et le Pôle Formation se réunissent la semaine prochaine. Une communication sera donc envoyée à la suite de cette réunion.

## **POINT N°3 : Gestion Juridique**

- Statut du technicien : Les amendes déjà envoyées sont maintenues et devront être réglées avant l'Assemblée Générale. Les vérifications de janvier à mars ne seront pas effectuées. Aucune pénalité financière ne sera donc appliquée pour les rencontres ayant été jouées sur cette période.
- Discipline : En attente de directives fédérales. Huit dossiers déjà ouverts seront étudiés dans une réunion à venir et douze autres dossiers seront à ouvrir en fonction des directives fédérales. Pour les notifications envoyées depuis l'arrêt des compétitions, elles sont pour le moment en « stand-by », en attente des directives ministérielles et fédérales.

## **POINT N°4 : Gestion Pôle Formation et Emploi**

- Sélections régionales U15 : les tournois de qualification de Vittel et les finales nationales du TIL U15 de Lons le Saunier ont été annulés
- Sélections régionales U14 : le Tournoi Inter Secteurs est reporté à une date ultérieure. Le Camp Inter Secteurs du 28 juin au 1er juillet est, pour le moment, maintenu.
- Sélections régionales U 13 : le rassemblement national de Voiron est annulé.
- Tests d'entrée aux Pôles : si les conditions le permettent, les tests d'entrée auront lieu sur la semaine de l'Ascension.
- Les examens du CQP P2 auront lieu début septembre.
- La formation P3 se poursuivra en visioconférence au mois d'avril.

## **POINT N°5 : Gestion Événementiel / Communication**

Les « Final Four » Jeunes et Pré-Nationale sont annulés, ainsi que les Finales à 6 de Nationale 3. Les Trophées CATOR & RAT sont également annulés. Le MASTER 3x3 IDF sera, si les conditions le permettent, reporté à une date ultérieure.

## **POINT N°6 : Gestion Administrative**

### **Décision Fédérales ce qu'il faut retenir :**

- Sauf dispositions contraires prises par nos autorités : Maintien du calendrier prévu pour la tenue des Assemblées Générales Electives des Ligues Régionales et Comités Départementaux pour toutes les AG programmées **après le 12 juin 2020**.
- Pour les AG programmées avant cette date, il est demandé de modifier la date d'organisation après le 12 juin 2020 et en tout état de cause avant le **7 septembre 2020**.
- Possibilité pour les candidats d'adresser leur candidature par courrier recommandé électronique en ligne
- Doubler les candidatures par mail aux alias créés pour les élections des CD/LR.
- Publication de la liste des candidats, dans les délais impartis, avant l'Assemblée Générale.

Application des décisions fédérales ci-dessus, au niveau de l'Île de France et des spécificités de notre territoire et de nos championnats, il est décidé :

- L'Assemblée Générale Elective est dans la mesure du possible maintenue au 20 juin 2020 à Boulogne-Billancourt. Pour les départements, et conformément aux directives fédérales, aucune Assemblée Générale ne peut avoir lieu avant le 13 juin 2020.
- L'évolution des offres de licence, telle qu'elle était programmée (socle et extensions, dématérialisation, etc.) est maintenue.
- La période de mutation est exceptionnellement étendue jusqu'au 15 juillet 2020, les autres dates prévues sont maintenues (ex. fin d'engagements).
- Le solde de la caisse de péréquation est en cours de traitement, et sera régularisé dans les meilleurs délais.

**Le Secrétaire Général**  
**Marceau DURAND**  
(signé)

**Le Président**  
**Christian AUGER**  
(signé)